VENTES AUX ENCHERES.

Par J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

En vertu de et sous l'ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Succession de Adele Goeb, No. 101,192 du dossier, le dit ordre daté et signé le 25 mars 1915 et envoyé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai dans une vente aux enchères publiques, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI, 29 avril 1915, la propriété foncière décrite dans l'inventaire consigne, comme suivant:

1. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui lui appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par la lettre F, dans l'Ilet No. 624, borné par les rues Miro, Galvez et Palmyra et par l'avenue Cleveland (anciennement rues Gasquet), sur le plan de De L'Isle et Bartlett, voyers, daté le 30 mars 1893, annexé à un acte de vente par Lena A. Warren à James Harnett, passé devant W. D. Denègre, ancien notaire, le 18 avril 1893. D'après le dit plan le dit lot est numéroté comme lettre L interverti, et commençant à une distance de 156 pieds de la rue Palmyra, il mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Galvez, par une profondeur sur la ligne de côté la plus près de l'avenue Cleveland de 130 pieds 3 pouces 4 lignes, de-là de long de la ligne à l'arrière courant dans la direction de la rue Palmyra, 80 pieds 6 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Palmyra, courant du côté de la rue Galvez, 24 pieds 3 pouces 4 lignes; de là sur une ligne parallèle à la rue Galvez, courant du côté de l'avenue Cleveland, 40 pieds, et de là sur une ligne parallèle à la rue Palmyra, allant du côté de la rue Galvez, le point de départ, 106 pieds, et aussi une portion de terre touchant à l'arrière du lot G sur le plan de De l'Isle et Bartlett, ci-dessus mentionné, dit, à une distance de 106 pieds de la rue Galvez, et mesurant sur une ligne parallèle avec la rue Galvez, 28 pieds 3 pouces 6 lignes, par une profondeur de 24 pieds 3 pouces 4 lignes, la ligne de profondeur du côté de la rue Palmyra joignant la partie arrière du dit lot F, ci-dessus décrit, sur son côté près de l'avenue Cleveland. Comme statué dans un acte passé devant F. J. Dreyfous, notaire, le 21 novembre 1903, là est une servitude de drainage sur et au travers du dit lot G, réservée en faveur du dit lot F par un acte passé devant W. D. Denègre, ancien notaire de cette ville, le 14 novembre 1893. Les améliorations portent le numéro municipal 219 rue S. Galvez, et consistent en une résidence à deux étages, contenant un hall, doubles salons, salle à manger, quatre chambres à coucher et cuisine.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No. Sept, dans l'Ilet No. 785, borné par les rues Palmyra, Solomon et Hennessey et l'avenue Cleveland (anciennement la rue Gasquet), lequel dit lot mesure vingt-neuf pieds (29) pieds de face à la rue Solomon par cent quatorze pieds, huit pouces et six lignes (114' 8" 6"') en profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le double cottage connu comme Nos. 225-7 rue S. Solomon. Chaque moitié contient cinq chambres et bain, hangar, façade en pierre, grille en fer.

3. Un certain ilet de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Septième District de cette ville, désigné par le No. 307 A. sur le vieux plan de Carrollton, et par le No. 637 sur le nouveau plan du Septième District, borné par les rues Général Ogden (anciennement Jackson), Eagle (anciennement Mary), Marks et Peach (anciennement Dix-neuvième), et mesurant plus ou moins 330 pieds sur chacune de ses rues. Pour les facilités de la vente, cette propriété a été subdivisée accordé à un plan de voyer par Walter J. Seghers, D. C. S., daté le 18 mars 1913, joint à cette affaire le 25 mars 1915, et d'après le dit croquis le dit ilet contient vingt-quatre lots.

4. Deux certains lots ou parcelles de terre se touchant, situés et étant dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, et étant plus particulièrement décrits comme lots 1 et 2 dans l'Ilet No. 174, borné par les rues Milne, Twiggs, Lane et Iberville, sur la carte de la "New Orleans Land Company", le même en mesure et en emplacement que celui indiqué sur la carte ou plan des lots sur la liste dans le bureau du "City Engineer" de la dite ville de la Nouvelle-Orléans. Les dits lots mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Milne, par 182.19 pieds en profondeur entre lignes parallèles, il y a une allée publique de 15 pieds. Le lot No. 1 forme le coin des rues Milne et Twiggs.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, la solde s'il y en a, dans des billets de l'acquéreur, payables à une ou deux années après la date, avec un intérêt au taux de 8 pour cent par année de la date de l'adjudication jusqu'au payement final, payables annuellement; l'acquéreur aura à assurer le payement des taxes de l'année 1915, et aussi pour les timbres de la United States Internal Revenue; les actes de vente à être passés devant Felix J. Dreyfous, aux frais de l'acquéreur. Les acquéreurs devront déposer au moment de l'adjudication, 10 pour cent (pas d'intérêt et pas de clauses pénales) du prix d'achat avec

Encanteur, 830 rue Common.
A. D. DANZIGER, Avocat pour l'administratrice.
mars 28—avril 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sous et en vertu de l'ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dossier No. 110,786, dans l'affaire intitulée Succession de William Philip Johnson, le dit ordre daté et signé le 25 mars 1915, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai dans une vente aux enchères publiques, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI 29 avril 1915, la propriété foncière décrite dans l'inventaire sur une liste comme ci-dessus:

1. Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y dépendant ou en quelque sorte y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 48, Burtheville, borné par Webster, Prytania, Perrier et Bloomingdale Line; les dits lots sont désignés par les Nos. 17 et 18 sur un plan de H. W. W. Reynolds, voyer, et mesurant chacun, accordé au dit plan, trente-trois pieds de face à la rue Prytania, cent quarante-cinq pieds cinq lignes en profondeur entre lignes parallèles.

2. Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y dépendant ou en quelque sorte y appartenant, situés dans les mêmes district et ilet des lots décrits ci-dessus, et désignés par les Nos. 1 et 2 et mesurant comme suivant: Le lot No. 1 forme le coin des rues Webster et Prytania, et mesure vingt-neuf pieds de face à la rue Webster, vingt-neuf pieds sur une ligne de largeur à l'arrière par cent trente-six pieds, sept pouces et six lignes en profondeur et de face à la rue Prytania, et cent trente-sept pieds, deux pouces et sept lignes en profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No. 3; et le lot No. 2 mesure vingt-neuf pieds de face à la rue Webster, vingt-neuf pieds une ligne en largeur à l'arrière, cent trente-sept pieds, quatre pouces et sept lignes en profondeur sur le côté de ligne du lot No. 1 et cent trente-huit pieds deux pouces en profondeur sur la ligne de côté du lot No. 3. L'entier comme d'après un croquis privé annexé à un acte devant E. J. Barnett, alors notaire dans cette ville, le 9 mars 1888.

Conditions: Un-tiers ou plus comptant et la solde, s'il y en a, sur un crédit d'une année, ou une de deux années, à la faculté de l'acquéreur, le crédit de cette portion de la vente à être témoigné par des billets de l'acquéreur à son ordre et par lui endossé, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à payement final, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de "non alienando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et l'assurance transférée au détenteur des billets, et l'acquéreur devant payer en plus et au-dessus de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles de l'année 1915, et le coût de tous les certificats; et acte de vente aux frais de l'acquéreur devant E. M. Stafford, notaire. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent (ne portant pas d'intérêts et aucune pénalités) du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

Encanteur, rue Common No. 830.
HOWELL CARTER, JR., Avocat pour l'exécuteur.
mars 28—avril 4 11 18 25 29

AVIS AUX CREANCIERS

The Hart Land and Improvement Company vs. Odd Fellows Hall Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,780 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par le receveur ou liquidateur dans cette affaire, la Commercial-Germania Trust and Savings Bank, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
BUCK, WALSHE & BUCK, Avocats.
avril 16 20 26

VENTES AUX ENCHERES.

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

Sous, et en vertu, d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dossier No. 111,849, dans l'affaire intitulée Jane J. Abberton vs. Michael Abberton, le dit jugement rendu et signé en cour ouverte le 29 mars 1915, le dit ordre adressé à Jos. L. Onorato, encanteur, et en obéissance à un ordre de la Division B de la dite cour ci-dessus mentionnée, daté et signé le 30 mars 1915 dans l'affaire intitulée Succession de Patrick Powers, No. 110,214, j'offrirai dans une vente aux enchères publiques, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI 6 mai 1915, la propriété foncière décrite dans l'inventaire sur une liste comme suivant:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Lafayette et les rues Port, St-Claude et Nord Remparts, désigné par la lettre H de l'Ilet 367, d'après un croquis de A. deArmas, député voyer de la ville, daté le 10 janvier 1885 et annexé à un acte devant E. Bouny, notaire, le 11 mars 1885, d'après lequel le dit lot mesure en mesure américaine 26 pieds 6 pouces de face à la rue Remparts, par une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent à un cottage simple contenant environ quatre chambres, et connu comme No. 2620 N. Remparts. La propriété a été mise à l'épreuve des rats.

Conditions: Comptant. L'acquéreur payera en sus de son enchère les taxes pour l'année 1915, et les frais de l'acte de vente, y compris le coût des certificats et les timbres de guerre, devant Fergus Kernan, notaire. L'acquéreur devra déposer au moment de l'adjudication 10 pour cent, ne portant aucun intérêts ni pénalités, du prix d'achat avec

Encanteur, 830 rue Common.
DENEGRE LEOVY & CHAFFE, HARRY McCALL, JOHN WARD, M. D. DIMITRY, Avocats.
avril 4 11 18 25—mai 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

Sous, et en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dossier No. 111,849, dans l'affaire intitulée Jane J. Abberton vs. Michael Abberton, le dit jugement rendu et signé en cour ouverte, le 30 mars 1915, et le dit ordre adressé à Jos. L. Onorato, encanteur, j'offrirai dans une vente aux enchères à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI 6 mai 1915, la propriété foncière suivante, décrite à savoir:

1. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges et servitudes et dépendances s'y trouvant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Port, St-Ferdinand, Remparts et St-Claude, lequel lot ou portion de terre est désigné par la lettre A sur un croquis de voyer établi par Arthur de Armas, député voyer de la ville, daté le 10 avril 1884, et annexé à un acte devant Fred Zengel, notaire, daté le 24 avril 1884, d'après lequel croquis le dit lot est une partie du lot No. 32, sur son côté le plus près de la rue Remparts, mesurant commençant à une distance de 100 pieds de l'angle d'intersection des rues Port et Remparts, 17 pieds, 5 pouces et 1 lignes de face à la rue Port, par 131 pieds, 6 pouces et 2 lignes en profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple contenant 6 chambres et connu comme numéro municipal 1015 rue Port.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances s'y trouvant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le même district et ilet que la propriété décrite ci-dessus et désigné comme lot No. 1 de l'Ilet No. 11, formant le coin des rues Remparts et Port et mesurant en mesure américaine 29 pieds, 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Remparts, par une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds. Les améliorations portent les numéros municipaux 2701-03 Nord Remparts et comprennent un magasin et une résidence.

Conditions: Comptant. Les acquéreurs assureront en addition de leurs enchères les taxes pour l'année 1915, et payer pour les actes de vente, y compris le coût des certificats et des timbres de guerre devant Fergus Kernan, notaire. Les acquéreurs devront déposer au moment de l'adjudication 10 pour cent, ne portant ni intérêts ni pénalités, du prix d'achat, avec

Encanteur, 830 rue Common.
DENEGRE LEOVY & CHAFFE, HARRY McCALL, JOHN WARD, Avocats.
avril 4 11 18 25—mai 2 6

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidateur.

A. J. Nelson Manufacturing Co., Ltd., vs. J. H. Menge & Sons, Ltd.

No. 106,610 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par C. A. TESSIER ET FILS, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet — MARDI 4 mai 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre rendu et signé le 30 mars 1915 par l'Hon. Porter Parker, juge de la dite cour, Division D, dans la cause ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

1er. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui s'y trouvent et qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, en l'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commune, Gravier et Magasin, désigné par la lettre A sur un plan par De Pouilly, en date du 8 septembre 1855, et déposé en l'étude de E. C. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, comme plan No. 38. Lequel lot mesure soixante deux pieds, neuf pouces et quatre lignes face à la rue Tchoupitoulas, par cent neuf pieds de profondeur et face à la rue Commune, quarante trois pieds de large sur la ligne de derrière; de là il va quatre pieds, six pouces de profondeur vers la rue Tchoupitoulas, de là six pieds sur une ligne vers la rue Gravier, de là allant et mesurant cent huit pieds, sept pouces de profondeur jusqu'à la rue Tchoupitoulas, formant le coin des rues Tchoupitoulas et Commune.

2. Aussi un autre lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et tous les droits, voies, privilèges et dépendences qui s'y trouvent et en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, en l'Ilet borné par les rues Commune, Tchoupitoulas, Gravier et Magasin. Lequel dit lot mesure vingt-cinq pieds, deux pouces face à la rue Commune, soixante deux pieds, cinq pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Magasin, trente-deux pieds, cinq pouces de largeur sur le derrière, de là treize pieds vers la rue Commune, de là deux pieds, neuf pouces vers la rue Magasin, de là six pieds vers la rue Commune, de là quatre pieds, six pouces vers la rue Magasin et de là quarante trois pieds et jusqu'à la dite rue Commune. Le tout d'après un croquis attaché à un acte devant Omer Villeré, ancien notaire, le 17 mai 1882. Les améliorations sont désignées par les numéros 201 à 207 rue Tchoupitoulas et 402 à 416 rue Commune.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, le solde sera représenté par un billet dû un an après date, portant 7 pour cent par an l'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'à complet paiement, assuré par le lien du vendeur et hypothèque et toutes les clauses habituelles. L'acheteur aura à payer le coût de tous les certificats qui seront attachés à un acte de vente qui sera passé devant James Simeon, notaire, et aura également à payer toutes les taxes pour 1915 et les contributions indirectes et le timbre des taxes, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

A. D. PARKER, Liquidateur.
DART, KERNAN & DART, Avocats pour le liquidateur.
mars—31 avril—4,11,18,25 mai—2,4

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de liquidateur.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau No. 330 rue Carondelet.

MERCREDI 28 avril 1915, à 11 heures a. m., sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre, daté le 13 avril, de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans le procès de Val A. Winter vs. National Syrup Mfg. Co., No. 111,887, sur les lieux No. 300 rue Dryades, entre Poydras et Lafayette.

L'entière exploitation y compris marchandises, fonds de commerce, formule du "Gloe Nol", droit de se servir du nom "Gloe Nol", marque de fabrique, clientèle de la compagnie, bail dont la terme n'est pas expiré, le tout comme d'après une liste d'inventaire.

Conditions Comptant.
DART, KERNAN & DART, Avocats.
avril 15 18 25 28

VENTES AUX ENCHERES.

Par CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sans limite ni réserve

Positivement au dernier et plus haut enchérisseur

Une action de la Franklin Temperance Hall Association; Un bon Français de Panama

DOUBLE COTTAGE, 522-24 AVENUE LAFAYETTE

Jeudi, 29 Avril 1915, à Midi

À la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Succession de Joseph Leis

Le JEUDI, 29 avril 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Barnone, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et obéissance à, un ordre émis, daté et signé le 22 mars 1915 par l'Hon. Juge Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division —, je, Ernest A. Carrere, un encanteur autorisé dans et pour la Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans, procéderai à la vente aux enchères publiques de la propriété suivante, décrite à savoir:

Premièrement: Une action de la Franklin Temperance Hall Association.

Deuxièmement Un "bon" Français de Panama.

Troisièmement: Un certain lot de terre avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 14, borné par l'avenue Lafayette et les rues Espagne, Chartres et Décatur, désigné par la lettre B sur un croquis établi par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté le 19 mars 1915, et mesurant d'après ce dit croquis, trente-quatre pieds, trois pouces et cinq lignes de face à l'avenue Lafayette, par cent vingt-cinq pieds cinq pouces en profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Chartres, cent sept pieds dix pouces en profondeur sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Décatur, et trente-deux pieds cinq pouces en largeur à l'arrière. Les améliorations portent les numéros municipaux 522-524 avenue Lafayette et comprennent un double cottage couvert en ardoise avec deux étages à l'arrière, contenant de chaque côté un galerie en façade, hall, office et six chambres, bain, gaz, hangar, conduits d'égout et d'eau.

Termes et Conditions: Comptant. L'acquéreur aura à payer les taxes de l'année 1915 et le coût de l'acte de vente devant Robert Legier, Esq., et payer pour les timbres de taxe de guerre, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication sur le compte de la vente et qui ne portera pas d'intérêts.

LEGIER & GLEASON, Avocats.
CARRERE & CARRERE, Encanteurs.
mars 28—avril 4 11 18 25 29

Par STROUDBACK & LATTER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ottilia Vollmer, épouse, vs. Anton Schelle, mari. No. 110,836, Cour Civile de District, Division C. Coin commercial de valeur, occupé par une bâtisse et un bar, 3901-03 rue Tchoupitoulas, au coin de Gén. Taylor, par vente à l'enchère le MERCREDI, 28 avril 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, Encanteur, vendra à l'enchère publique à la date ci-dessus mentionnée, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 25 mars 1915, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Général Taylor, Austerlitz, Jersey et Levée, et désigné par le numéro Douze (12) dans l'Ilet numéro Un (1). Le dit lot forme le coin des rues Général Taylor et Levée, et mesure trente-sept (37) pieds, dix (10) pouces et cinq lignes de face à la rue Levée (maintenant rue Tchoupitoulas), vingt-et-un (21) pieds une (1) pouce sur la ligne à l'arrière, par une profondeur de face à la rue Général Taylor de cent vingt-et-un (121) pieds trois lignes et par une profondeur sur la ligne du lot No. 11 de cent vingt (120) pieds, toutes mesures américaines, l'entier comme par un plan établi par A. G. Phelps, voyer, daté le 15 février 1849, déposé dans les archives de I. B. Beard, ancien notaire de cette ville. Etant la même propriété qui avait été acquise par l'interdit par achat le 12 juillet 1883, enregistré dans le C. O. B. 120, page 231. Laquelle propriété porte les numéros municipaux 3901-3903 rue Water, maintenant rue Tchoupitoulas, et No. 514 rue Général Taylor. Les améliorations comprennent une bâtisse servant de bar et de résidence, contenant un large bar, 4 salles de bains et cuisines, hangar, etc. Dans la partie arrière il y a un cottage, contenant 3 chambres et un cabinet.

Conditions: La moitié ou plus comptant, le crédit du reste s'il y en a, à être représenté par un billet de l'acquéreur, payable un an après date, portant huit pour cent d'intérêt, à être garanti par le lien et privilège du vendeur sur la propriété foncière vendue, l'acte de vente contiendra toutes les clauses usuelles de sécurité, y compris le pacte de "non alienando", frais du procès, honoraires d'avocats, transfert et délivraison de la police d'assurance, l'acquéreur a à assurer et à payer en plus et au-dessus du prix d'achat les taxes de la ville et d'état pour 1914, les timbres de droit de guerre des Etats-Unis, et les dépenses pour l'acte de vente à être passé par Frederick Deibel, notaire. Dix pour cent devront être déposé au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
W. ALEXANDER BARNS, Avocat.
mars 28—avril 4 11 18 25 28

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.

Mme Susan Million vs. Mme Fannie Davis.

No. 109,699—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. — Par C. A. TESSIER & FILS, C. A. Tessier, Encanteur, Bureau 134 rue Carondelet.

JEUDI 13 mai 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendu à la vente aux enchères publiques, sans limite ou réserve, en vertu d'un jugement rendu le 30 mars 1915 et signé le 6 avril 1915 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la cour ci-dessus désignée, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'Ilet No. 182 (anciennement 45), borné par les rues Newton, Nunez, Diana et Tèche, désigné comme lot No. 17 (anciennement No. 7). Le dit lot mesure, en mesure française, trente pieds de face à la rue Newton par cent vingt pieds en profondeur entre lignes parallèles.

Conditions Comptant; l'acquéreur payera les taxes de 1915. Dix pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente, y compris le coût de tous les certificats et les timbres de guerre, devant N. E. Humphrey, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

avril 11 18 25—mai 2 9 13

Par PETER GALLAGHER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Stephen J. McQueen, Cour Civile de District, No. 110,574, Division D.

En vertu d'un et sous un, jugement rendu en cour ouverte le 25 mars 1915, jugement lu et signé en cour ouverte de la Nouvelle-Orléans le 30 mars 1915, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Division D de la Cour Civile de District, dirigé à Peter Gallagher, un encanteur autorisé et licencié de la Paroisse d'Orléans, vendra la propriété suivante. Je procéderai à vendre la propriété suivante le MERCREDI 5 mai 1915, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, 318 rue Baronne, à midi.

Premièrement: Cottage double, 1143-45 rue Annonciation, un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No. 149, lequel ilet est borné par les rues Annonciation, Constance, Erato et Galennie, par croquis annexé à un acte de Martin Voorhies, notaire, le 16 avril 1905, d'après lequel le dit lot est désigné par la lettre H, et mesure 24 pieds 4 pouces de face à la rue Annonciation par 127 pieds, 10 pouces et 4 lignes en profondeur.

Deuxièmement: Une bâtisse de deux étages, 915 rue Galennie, un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances s'y trouvant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet 119, lequel ilet est borné par les rues Clio ou Galennie, Annonciation, Constance et Calliope, mesurant vingt-quatre (24) pieds neuf (9) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Clio ou Galennie, par 114 pieds, 3 pouces en profondeur entre lignes parallèles.

Troisièmement: 1147-49 rue Annonciation, un cottage double, 4 chambres de chaque côté. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages s'y trouvant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Annonciation, Galennie, Constance et Erato, désigné par la lettre I sur un croquis daté février 1895, dans l'acte de Martin Voorhies, le 15 avril 1895, le dit lot mesure en mesure américaine 22 pieds 9 pouces de face à la rue Annonciation par une profondeur de 130 pieds entre lignes parallèles s'étendant à une allée commune à l'arrière qui va de la rue Erato à la rue Galennie et qui a une largeur de sept pieds dix pouces.

Conditions: Comptant. L'acquéreur doit assumer et payer au-dessus du prix d'achat, les taxes de ville et d'état pour 1915, payer le coût de tous les certificats aussi bien que l'impôt fédéral des contributions indirectes et l'acte de vente devant George W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur.
avril 4 11 18 25—mai 2 5

VENTES AUX ENCHERES.

Par CARRERE & CARRERE

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau 330 rue Carondelet, JEUDI 6 mai 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté le 1er avril 1915, signé par l'Hon. E. K. Skinner, occupant la place de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans la succession de Alexander Rosseau, No. 80,082, la propriété suivante, décrite à savoir:

Premièrement: Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Conti, Bienville, Rocheblave et Dorgenois, désigné comme lot 22 sur un plan établi par J. Communy, L. Surgi, ingénieurs, le 10 octobre 1844, et déposé dans le bureau de P. P. Labarre, ancien notaire de cette ville. Le dit lot mesurant vingt-sept pieds, quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Conti, par cent cinquante pieds, quatre pouces et cinq lignes profond sur la ligne du lot No. 21, et cent cinquante-neuf pieds, sept pouces et une ligne sur la ligne du côté opposé et quatre-vingt pieds, onze pouces et une ligne sur la ligne à l'arrière.

Deuxièmement. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages s'y trouvant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet 430, borné par les rues Lopez, Rendon, Orléans et Ste-Anne, désigné par le numéro onze (11) sur un plan annexé à un acte de Samuel Flower, ancien notaire, le 14 juillet 1883, et par le No. 1 sur un croquis annexé à un acte de Félix H. Boulemy, alors un notaire dans cette ville, le 29 septembre 1887, le dit lot mesure comme suivant: 30 pieds, 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Orléans, par une profondeur de 74 pieds, 1 pouce et 3 lignes et de face à la rue Lopez le dit lot forme le coin des rues Lopez et Orléans. Les mesures sont plus ou moins.

Troisièmement. Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le même ilet et district que la propriété ci-dessus décrite, étant le numéro lot 13, sur un plan annexé à un acte de Samuel Flower, ancien notaire, le 14 juillet 1886, et par le No. 3 sur un croquis annexé à un acte de Félix Boulemy, alors notaire le 27 septembre 1887. Le dit lot mesure 30 pieds, 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Orléans, par 74 pieds, 2 pouces et 6 lignes profond sur la ligne du lot 12, 74 pieds 5 pouces profond sur la ligne du lot 14. Les dites mesures étant plus ou moins.

Quatrièmement. Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété décrite ci-dessus, le dit mesurant 17 pieds de face à la rue Lopez par 91 pieds. Le dit lot fini la partie arrière des lots originaux 11, 12 et 13. Les dites mesures étant plus ou moins.

Termes: Comptant. Les acquéreurs à assurer les taxes dûes et exigibles en 1915 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, et payer les taxes fédérales des contributions indirectes. Dix pour cent en comptant seront exigés au moment de la vente. Les loyers n'appartiendront aux acquéreurs qu'à partir du jour de la signature de l'acte de vente. Actes de vente devant G. W. Flynn, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

M. D. DIMITRY, Avocat.
avril 4 11 18 25—mai 2 6

Par LOUIS HUFFT

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Walle—No. 100,291—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

Deuxième District Propriété, No. 2623 rue Dumaine.

Par LOUIS HUFFT, Encanteur, Bureau 808 rue Perdido, le JEUDI 29 avril 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. En vertu de et en obéissance au jugement rendu et lu en cour ouverte le 15 mars et signé en cour ouverte le 19 mars 1915 par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No. 341, borné par les rues Dumaine, Dorgenois, Broad et St-Philip, désigné par le numéro 27 sur un croquis de voyer fait par Walter J. Seghers, député voyer de la ville, daté le 1er juin 1912, annexé à un inventaire dans la succession de John Walle, fait par John F. A. Hebel, notaire, le 26 juin 1912, et d'après ce croquis de voyer le dit lot numéro 27 mesure en mesure américaine 31 pieds, 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Dumaine, même largeur à l'arrière, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 100 pieds. Le dit lot est aussi désigné par le même numéro sur le plan de John Brille, daté le 20 avril 1849.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui s'y trouvant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet numéro 341, borné par les rues Dumaine, Dorgenois, Broad et St-Philip, désigné par le numéro 28 sur un croquis de voyer fait par Walter J. Seghers, député voyer de la ville, daté le 1er juin 1912, annexé à un inventaire dans la succession de John Walle, fait par John F. A. Hebel, notaire, le 26 juin 1912; accordant auquel croquis de voyer le dit lot numéro 28 touchant le lot numéro 27 sur le dit croquis, et mesure en mesure américaine 31 pieds, 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Dumaine, la même largeur à l'arrière, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 100 pieds. Le dit lot est aussi désigné par le même numéro sur un plan de John Brille, daté le 20 avril 1849.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui s'y trouvent, ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No. 341, borné par les rues Dumaine, Dorgenois, Broad et St-Philip, désigné par le numéro 29 sur un croquis de voyer fait par Walter J. Seghers, député voyer de la ville, daté le 1er juin 1912, annexé à un inventaire dans la succession de John Walle, fait par John F. A. Hebel, notaire, le 26 juin 1912; accordant auquel croquis le dit lot numéro 29 touchant le lot numéro 28, et mesure en mesure américaine 31 pieds 3 pouces de face à la rue Dumaine, même largeur à l'arrière, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 100 pieds. Le dit lot est aussi désigné par le même numéro sur le plan de John Brille, daté le 20 avril 1849.

Termes et Conditions: Un-tiers ou plus comptant, la balance dans une ou deux ans avec intérêt au taux de sept pour cent par an de la date du passage de l'acte de vente, payable annuellement, avec les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur aura à payer en plus de son enchère, pour tous les certificats nécessaires demandés pour compléter le titre, les taxes de ville et d'état pour l'année 1914, et pour les actes de vente, lesquels seront passés devant J. Zach Spearing, notaire, et faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

W. McL. FAYSSOUX, Avocat pour le demandeur.
A. J. PETERS, Avocat pour le défendeur.
LOUIS HUFFT, Encanteur, 808 rue Perdido.
mars—28 avril—4,11,18,25,29

VENTES AUX ENCHERES.

Par STROUDBACK & LATTER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Laurent Bonee, Sr., et als., vs. Theodore Bonee. No. 111,940, Cour Civile de District, Division D.—Vente aux enchères d'un grand choix de simple et double cottages du Deuxième District, 927 rue N. Broad, entre Dumaine et St-Philip, simple cottage, contenant hall, 6 chambres, etc. 3038 rue Dumaine, coin de la rue Salcedo, magasin et maison de commerce. 3042 rue Dumaine, entre Salcedo et Lopez, simple cottage, deux étages à l'arrière, contenant 9 chambres, galeries, etc. 3046 rue Dumaine, entre Salcedo et Lopez, simple cottage, contenant 4 chambres, etc. 923-25 rue N. Dupré, entre Dumaine et St-Philip, double cottage, contenant 4 chambres de côté. 935 rue Dupré, entre Dumaine et St-Philip, simple cottage, 4 chambres, etc. Par vente MERCREDI, 28 avril 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 318 rue Baronne. Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, Encanteur, vendra à la vente aux enchères publiques les propriétés ci-dessus désignées, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 26 mars 1915, et le jugement signé en cour ouverte le 26 mars 1915 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, dépendances et avantages là y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No. 355, borné par les rues Broad, White, Dumaine et St-Philip, désigné comme lot No. 23, d'après un plan de John F. Braun, daté le 12 janvier 1885, mesurant 29 pieds, 8 pouces et 7 lignes de face à la rue Broad par 100 pieds en profondeur, et 29 pieds, 9 pouces et 4 lignes en largeur à l'arrière. Originalement acquis avec une autre propriété, en pleine propriété, par Laurent Bonee, Sr., par achat dans le procès intitulée Myra Clark Gaines vs. P. F. Agnelly et als., No. 6,085, du dossier de la Cour de Circuit des Etats-Unis, Cinquième Circuit et District Est de la Louisiane, par acte de Samuel Flower, notaire, daté le 1er juin 1885, enregistré C. O. B. 123, page 201.

Trois certains lots de terre, ensembles avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros Neuf, Dix et Onze, dans l'Ilet No. 414, borné par les rues Dumaine, Salcedo, Ste-Anne et Lopez, d'après un plan de John Braun, daté le 12 janvier 1885, et mesurant chacun 29 pieds 1 ligne de face à la rue Dumaine par 100 pieds en profondeur entre lignes parallèles. Premièrement acquis par Laurent Bonee, Sr., en pleine propriété par achat dans le procès de Myra Clark Gaines vs. P. F. Agnelly et als., No. 6,085 du dossier de la Cour de Circuit des Etats-Unis, Cinquième Circuit et District Est de la Louisiane, acte devant Samuel Flower, notaire, daté le 1er juin 1885, et enregistré dans C. O. B. 123, page 202.

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No. 388, borné par les rues Gayoso, Dupré, Dumaine et St-Philip et Bellechasse, désignés par les numéros Treize et Quinze d'après un plan de John F. Braun, daté le 12 janvier 1885, et mesurant comme suivant: Le lot treize mesure 32 pieds, 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Dupré par une profondeur de 141 pieds, 7 pouces et 6 lignes. Le lot 15 mesure 32 pieds, 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Dupré par une profondeur de 141 pieds, 7 pouces et 6 lignes. Originallement acquis par Laurent Bonee, Sr., en pleine propriété par achat de J. W. Curley, maître spécial en chancellerie, dans le procès de Myra Clark Gaines vs. P. F. Agnelly et als., No. 6,085 du dossier de la Cour de Circuit des Etats-Unis, Cinquième Circuit et District Est de la Louisiane, acte de Samuel Flower, notaire, daté le 1er juin 1885, enregistré C. O. B. 123, page 202.

Conditions: La moitié ou plus comptant, et la solde, s'il y en a, en billets de l'acquéreur, payable une ou deux années après la date, avec huit pour cent d'intérêts annuels de la date jusqu'au payement final, à être sécurés par hypothèques et privilège du vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente à être passés devant F. D. Charbonnet, Jr., Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent seront déposés au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
LOYS CHARBONNET, Avocat pour les demandeurs.
BEAUREGARD & WRIGHT, Avocats pour le défendeur.
mars 28—avril 4 11 18 25 28

Par LOUIS HUFFT

ANNONCE JUDICIAIRE.

John M. Richards et autres vs. Amos Richards. No. 111,360, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E. — Double cottage, 7515-17 rue Mississipi.

Par LOUIS HUFFT, Encanteur, le JEUDI 13 mai 1915, à midi, à la bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans cette ville, en vertu de et poursuivant un jugement de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu le 29 mars 1915, signé par l'Honorable Georges H. Théard, juge de la Division E, le 5 avril 1915, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques au dernier et plus haut enchérisseur la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges, situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No. 40, borné par les rues Mississipi, McCarthy, Cherokee et Hillary; le dit lot est désigné par le numéro quatorze, mesurant 30 pieds de face à la rue Mississipi par une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante pieds; les améliorations comprennent une résidence connue par les numéros municipaux 7515-7517 rue Mississipi. Acquis par les dites parties par héritage par la succession de leur père et mère, Jno. M. Richards et Margaret Richards, Nos. 89,720 et 107,901 du dossier de la Cour Civile de District.

Conditions Comptant; l'acquéreur a à payer en plus et au-dessus du compte de son enchère toutes les taxes de l'année 1915 et l'acte de vente devant l'Hon. Fred Deibel, notaire, et faire un dépôt de dix pour cent du montant de l'adjudication avec

C. C. FRIEDRICHS et HAROLD MOISE, Avocats.
LOUIS HUFFT, Encanteur, 808 rue Perdido.
avril 11 18 25—mai 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente aux enchères par Louis Hufft.

Succession de Florestine Hughes, No. 111,963, Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division C. Cottages doubles avantageusement loués sur une rue pavée, 1200-1202 rue Joseph, et 1204-1206 rue Joseph.

Par LOUIS HUFFT, Encanteur, Bureau 808 rue Perdido, le JEUDI 20 mai 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et en obéissance à un ordre rendu et signé le 13 avril 1915 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No. 43 (Hurstville), borné par les rues Joseph, Arabelle, Perrier et Prytania, d'après un croquis établi par Walter J. Seghers, voyer, daté le 2 octobre 1912 et annexé à un acte No. 85 de 1913, passé devant F. J. Dreyfous, notaire. Le dit lot est désigné par la lettre A et mesure, d'après le dit croquis, trente pieds de face à la rue Joseph par une profondeur entre lignes parallèles de quatre-vingt-dix pieds et formant le coin des rues Joseph et Perrier. Acquis: Bureau des Aliénations, Livre 260, page 77.

Un lot de terre dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet 43, décrit ci-dessus, désigné par la lettre B sur le dit croquis et mesurant trente pieds de face à la rue Joseph par une profondeur entre lignes parallèles de quatre-vingt-dix pieds et lequel lot touche le lot A et est à 30 pieds du coin de la rue Perrier. Acquis: Bureau des Aliénations, Livre 255, page 58.

Un certain lot de terre dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans le même ilet 43 décrit ci-dessus; le dit lot est désigné sur le dit croquis comme lot E et mesure trente pieds de face à la rue Joseph par une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds; commençant à une distance de 120 pieds du coin de la rue Perrier.

Propriété par indivis, avec le demandeur et le dit défunt et acquite par eux de H. Singer, devant F. J. Dreyfous, notaire, à la date du 9 avril 1913. Bureau des Aliénations, Livre 260, page 77.

Termes et Conditions: Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à un crédit d'une année ou fin de deux années à la demande de l'acquéreur. Le crédit du reste de la dite vente à être assuré par des billets de l'acquéreur, à son ordre et par lui endossés, portant huit pour cent intérêts par année de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de "non allenando" et toutes les causes usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocats au cas de procès, la dite propriété à être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance à être transféré au possesseur des billets et l'acquéreur aura à payer en plus et au-dessus de son enchère, toutes les taxes de la propriété de l'année 1915, acte de vente à être passé devant l'Hon. Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur et faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

LOUIS HUFFT, Encanteur, 808 rue Perdido.
C. C. FRIEDRICHS, HAROLD A. MOISE, Avocats.
avril 14 18 25—mai 2 9 16 20

VENTES AUX ENCHERES.

Par STROUDBACK & LATTER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de la Liquidation de T. M. Soloman & Co. — Cour Civile de District — No. 111,588 — Division B — Vente de liquidateur.

D'un lot de meubles de bureau, etc., comprenant une machine à additionner "Dalton," et son support; deux coffres-forts en fer, bureau à châssis, tables de machine à écrire, machine à écrire "Underwood," classeurs, classeurs verticaux, duplicateurs, casiers, deux ventilateurs portatifs, chaises, classeurs de lettres et paniers, deux jolies lampes portatives, etc., etc., aussi 103 briquets automatiques, seront vendus à la vente aux enchères publiques, le MARDI, 27 avril, à 11 heures a. m., sur les lieux, 213 rue Royale, près de la rue Iberville. (Déménagé pour les facilités de la vente.)

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, vendra à la vente aux enchères publiques à la date ci-dessus mentionnée, en vertu d'un ordre signé le 14 avril 1915, par l'Hon. Fred D. King, juge à la Cour Civile de District, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés mobilières décrite à savoir:

Tous les articles ci-dessus mentionnés comme d'après une liste d'inventaire.

CONDITIONS — Comptant.
STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
MEYER S. DREIFUS, Liquidateur.
TITCHE & ROGERS, Avocats.
avril—18,25,27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Gottfried Betz — No. 111,700 — Cour Civile de District, Division A — ½ intérêt dans 7 acres ½ de terre (plus ou moins) dans la paroisse de St. Tammany, New Abita, Lne; aussi 1 portion de terre dans la paroisse de St. Tammany, cité de Bossier, Lne. Par vente aux enchères, le MERCREDI, 5 mai 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques à la date mentionnée ci-dessus, en vertu d'un ordre signé le 15 avril 1915, par l'Hon. W. C. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée et numérotée ci-dessus, la propriété suivante, décrite à savoir:

Demi intérêt dans une certaine parcelle de terre, située dans la paroisse de St. Tammany, Etat de la Louisiane, et décrite comme étant 10 acres de terre, situés dans la partie Nord-Ouest du ¼ Sud-Ouest du ¼ Sud-Ouest de la section 6, territoire 7, direction Sud 12 Est du méridien de St. Helena, moins 1 acre vendu à Mme Kate Roff, situé dans la partie Nord-Est des dits dix acres de terre comme par acte enregistré au Bureau des Aliénations, livre C 3, page 182, aussi moins 2 acres et 6-100 d'acre vendu à Mme Holmes, acte enregistré au Bureau des Aliénations, livre 51, page 238, et décrit comme suivant: commençant à un piquet placé sur la route Mandeville, 302 pieds, 6 pouces, Sud 20 pieds, Ouest de la partie Nord-Ouest de l'Ilet 16 de la ville de New Abita, de là parallèle à la rue Walker de la dite ville et dans la direction de l'Est, 300 pieds, alors d'ouest avec la dite rue ci-devant mentionnée, 300 pieds jusqu'à la route Mandeville et le piquet de la route, de là 300 pieds dans la direction Nord de l'endroit du commencement. Acquise le 7 octobre 1908, livre des Aliénations 51, page 278 aussi.

2. Toute cette parcelle, ou lot de terre, située dans la paroisse de St. Tammany, dans la portion qui est relevée comme la Cité Bossier, désignée comme fraction de l'Ilet 75, accordé à la carte de la Cité Bossier. Enregistré dans le livre 48, page 41, le 21 février 1907.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra assumer le paiement des taxes pour 1915, acte de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, et l'acquéreur devra faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
M. D. DIMITRY, Avocat.
avril—18,25 mai—2,5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage — Succession de Rebecca Ranson — No. 109,333 — Cour Civile de District, Division B — Sans limite ou réserve, au plus haut, et dernier, enchérisseur. Propriété de valeur à Alger, 616 rue Newton, entre les rues Nunez et Teche. Par vente aux enchères, le MERCREDI, 19 mai 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur — Sera vendu aux enchères publiques à la date ci-dessus mentionnée en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte, le 14 décembre 1914, jugement lu et signé en cour ouverte, le 21 décembre 1914, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire intitulée et numérotée ci-dessus, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No. 155, borné par les rues Newton, Homer, Teche (anciennement Monroe) et Nunez (anciennement Franklin), le dit lot est désigné par le No. 20 de l'Ilet No. 155, et mesure en mesure française trente pieds de face à la rue Newton, par 120 pieds en profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un grand atelier de forgeron.

CONDITIONS — 1-3 ou plus comptant et la balance, s'il y en a, dans deux ou trois années; le crédit de cette partie de la vente de la dite propriété à être assurée par le privilège et le lien du vendeur et hypothèque sur la propriété vendue. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, devant Geo. Montgomery, notaire. Dix pour cent seront déposés au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
W. R. [illegible], Avocat.
avril—18,25 mai—2,9,16,19

PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

S. Blasini vs. Emile Jourdain.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 68,663 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St. Louis, entre les rues Bourbon et Royale, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 1er mai 1915, à 11 heures a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux tables de milieu, une armoire à glace, une toilette avec glace, deux chaises en mo hair, un bureau, une armoire, un lavabo avec glace, deux coffres-forts.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant.

P. McGILL.
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.
A. J. ROSSI, Avocat pour la demanderesse.
avril—20,25,30

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif du fonds de magasin, et de l'installation d'un bar, comprenant le comptoir du bar et bar à l'arrière, billard, caisse enregistreuse, coffre fort en fer, comptoir d'huîtres, tables, chaises, fourneau à gaz et ustensiles de cuisine, ventilateurs électriques de plafond, coffre en marbre pour bière, et un grand assortiment de whiskies, vins, liqueurs, divers, etc.

New Cosmopolitan Realty Company vs. Charles Christian.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,160 — En vertu d'un ordre de vente daté le 21 avril 1915, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI 29 avril 1915, à 1 heure p. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

Sur les lieux Nos. 329-331 rue Baronne, l'entière fonds de magasin, mobilier, installations et assortiment de whiskies, vins, liqueurs, divers etc d'un bar situé sur les dits lieux, comme d'après une liste d'inventaire.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
LEGIER & GLEASON et JOS. J. RITAYIK.
Avocats pour la demanderesse.
avril 22 25 29